

## SÉANCE DU 15 MARS 2012

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers de votants : 17

Date de la convocation : 09 mars 2012  
Date d'affichage de la convocation : 09 mars 2012

L'an deux mil douze, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

**Étaient présents** : MM. RÉGEARD Loïc, BEDEL Didier, BARBY Éric, BESSIN Pascal, MONTIGNE Claude, RUELLAN Jean-Claude, DESHAYES Jean-Yves, MASSON Jean-Paul, de LORGERIL Olivier et Mmes ROZE Marie-Paule, NIVOL Nadine et HOUIT Yolande.

**Absents excusés** : M. LEFEUVRE André (a donné procuration à M. BLANCHARD André), Mme GASCOIN Laurence (a donné procuration à M. REGEARD Loïc), CROQUISON Sébastien (a donné procuration à M. DESHAYES Jean-Yves) et M. SAUVEUR Patrice (a donné procuration à M. MONTIGNÉ Claude).

**Absents** : GRIMBELLE Hélène.

Un scrutin a eu lieu ; Mme NIVOL Nadine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2012

M. André Blanchard, Maire, soumet au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du jeudi 15 mars 2012. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **I- SUBVENTIONS 2012 (N°20-2012)**

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées aux associations en 2011 et présente toutes celles reçues cette année. Il précise qu'il a été décidé de ne verser des subventions qu'aux associations locales ou communales.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer pour l'exercice 2012 les subventions suivantes :

<b>Associations locales</b>	<b>2012</b>
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	<b>3 500 €</b>
Foyer laïc (section basket, fête locale, randonnées, badminton et école)	<b>2 000 €</b>
JASPP – football	<b>500 €</b>
Club de l'amitié	<b>500 €</b>
Anciens combattants	<b>500 €</b>
Gymnastique volontaire	<b>500 €</b>
UCIAPL – commerçants	<b>500 €</b>
ACCA – chasse	<b>500 €</b>
USL – St Domineuc	<b>150 €</b>
OSBR (1 € / habitant)	<b>1 537 €</b>
Canoë Kayak (St Domineuc)	<b>80 €</b>
Comité de pêche et loisirs	<b>500 €</b>
Comice agricole	<b>950 €</b>
Arc Iris & Gribouille	<b>1 000 €</b>

« Ille » sera demain	0 €
ADMR Tinténiac	200 €
Association Entraide alimentaire du Linon	150 €
Association de la MARPA de Pleugueneuc	500 €
Prévention routière (actions dans les écoles)	200 €

L'association « Ille » sera demain ne souhaite pas recevoir la subvention communale annuelle (pas de programmation en 2012).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **DEMANDE** l'inscription de ces dépenses au Budget Primitif 2012,
- **SOUHAITE** qu'un compte rendu d'activités (bilan annuel N-1 et programmation à venir) soit remis par chaque association bénéficiaire d'une subvention communale.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**II- PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS – FAMILLES RURALES DE TINTÉNIAC (N°21-2012)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du Président de l'association Familles Rurales du Pays Hédé -Tinténiac. Il s'agit d'une demande de subvention pour les accueils de loisirs gérés par cette association, au regard de la fréquentation des enfants de notre commune. Pour Pleugueneuc, 6 enfants (pour un nombre total de 91 journées entières) ont fréquenté l'ALSH de Tinténiac. La part restant à la charge des communes est de 7.96 € / journée soit un total de 724.36 €.

Jusqu'à présent, l'association et le syndicat Anim'6 supportaient seuls le financement lié à la présence des enfants de notre commune dans leurs différents accueils de loisirs.

**Considérant ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 724.36 € pour l'accueil des enfants de Pleugueneuc dans les différents accueils de loisirs gérés par l'association Familles Rurales du Pays Hédé -Tinténiac.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**III- DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT : PROJET D'EXTENSION DE LA MARPA (N°22-2012)**

M. André BLANCHARD, Maire, fait part au Conseil Municipal du courrier de SA HLM Les Foyers, portant sur une demande d'exonération de la taxe d'aménagement, appliquée à l'extension de la MARPA, en vertu de l'article 1585c du Code Général des Impôts autorisant les communes à exonérer de la taxe d'aménagement les opérations réalisées par les organismes H.L.M.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** la demande d'exonération de la taxe d'aménagement sollicitée par SA HLM Les Foyers, concernant le projet d'extension de la MARPA, impasse François Phily à Pleugueneuc,
- **DEMANDE** à M. le Maire de transmettre la présente délibération aux services fiscaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### **IV- AFFECTATION CONDITIONNELLE D'UN EMPLOI ÉLÉMENTAIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE : RENTRÉE SCOLAIRE 2012 - 2013 (N°23-2012)**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine portant sur les modalités de préparation de la rentrée scolaire 2012 dans le premier degré public. Il est rappelé que la dotation attribuée au Département pour septembre 2012 a été fixée à plus de 28 emplois pour la démographie.

Notre commune a été retenue pour une affectation conditionnelle d'un emploi élémentaire à l'école primaire. « Ceci sous-entend que la mesure n'est pas arrêtée. Elle n'est qu'envisagée, qu'après vérification des effectifs le jour de la rentrée. Elle peut ne pas de se réaliser ».

Il est demandé à M. le Maire de soumettre cette proposition au Conseil Municipal.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ÉMET** un avis favorable à l'affectation conditionnelle d'un emploi élémentaire à l'école primaire, à la rentrée scolaire 2012 - 2013,
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre cette délibération à l'Inspection Académique,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **V- MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ARTICLE 10.1 DE LA ZONE UC (N°24-2012)**

M. le Maire présente le projet d'extension de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Agées).

L'article 10.1 de la zone UC du Plan Local d'Urbanisme, modifié le 11 juillet 2011, dispose « *qu'il ne pourra être autorisé de différence de niveau en exhaussement ou en excavation qui soit supérieure à 0.70 m, mesurés en tout point à la périphérie de la construction et le terrain naturel avant les travaux* ».

Or, le projet d'extension de la maison de retraite nécessite un remblai important (de plus de 1.50 mètre) afin d'éviter une dissymétrie architecturale entre les bâtiments existants et la future extension.

Si la règle actuelle est maintenue, M. le Maire précise que non seulement cette situation, au regard des familles, engendrera une concurrence ou une dépréciation par rapport à certains logements de plain pied mais augmentera les coûts de réalisation du projet impactant ainsi celui à la charge des résidents.

Enfin, les services des Bâtiments de France, confirment que « *la mise en œuvre de balcons leur paraît la moins heureuse* ».

#### **Entendu cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **S'ENGAGE** à revoir l'article 10.1 de la zone UC lors de la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme,
- **CHARGE** M. le Maire d'entreprendre les démarches administratives relatives à ce dossier,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## VI- ESTIMATION PROGRAMME DE VOIRIE 2012 – PROCÉDURE ADAPTÉE (N°25-2012)

La Commission Voirie, en liaison avec les services de la DDTM, a procédé à l'inspection du réseau routier communal et propose de retenir quatre sites pour les travaux d'entretien et de réparation de voirie 2012.

Les services de la DDTM ont réalisé le prévisionnel de l'opération. Ils proposent de réaliser la consultation en procédure adaptée courant avril pour une réalisation des travaux en juin.

L'estimatif de l'opération est de 85 856 € HT.

	<b>Rubrique</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
1	La Ville Hue - La Motte Linon 500 m	17 765,00 €	3 481,94 €	21 246,94 €
2	Tréguivien antenne - 80 m	3 616,00 €	708,74 €	4 324,74 €
3	Baussaine - 450 m	15 977,00 €	3 131,49 €	19 108,49 €
4	La Croix Juhal - Bois ès Coqs 1220 m	48 498,00 €	9 505,61 €	58 003,61 €
	<b>TOTAL</b>	<b>85 856,00 €</b>	<b>16 827,78 €</b>	<b>102 683,78 €</b>

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation en procédure adaptée avec une tranche ferme comprenant deux sites (n°2 et 4) et une tranche conditionnelle pour les sites n°1 et 3.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de lancer la consultation en procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), avec une tranche ferme pour les sites n°2 et n°4 et une tranche conditionnelle pour les sites n°1 et 3, pour les travaux d'entretien et de réparation de voirie 2012,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **a) Acquisition défibrillateurs**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir des défibrillateurs par le biais de la Communauté de Communes (achat groupé). Le premier sera installé à la salle multifonction, le second à la salle des sports. Une formation collective (fonctionnement de l'appareil) pourra être proposée à l'espace « Ille et Donac » à Tinténiac. Des compléments d'information (coût etc...) seront apportés lors de la prochaine séance.

#### **b) Aménagement paysager du terre-plein situé à l'entrée nord de l'agglomération**

Le syndicat de travaux de voirie est intervenu (plantations enlevées, creusage et apport de terre végétale). L'assise du terre-plein ne sera pas modifiée pour des raisons de sécurité.

M. le Maire évoque le problème du stationnement des véhicules face au château de la Bourbansais. Il s'agit principalement de camions. L'Agence routière départementale souhaite à ce niveau aménager une allée piétonnière afin de rejoindre l'aire de covoiturage à l'échangeur.

#### **c) Terrains situés derrière l'école**

Consorts Bruneau et Ermel : échange de parcelles pour constituer une réserve foncière en vue de l'extension de l'école.

**d) Dates à retenir**

- Commission des finances : jeudi 22 mars 2012 à 19 heures
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 05 avril 2012 à 19 heures

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur André BLANCHARD déclare la session close. La séance est levée à 22 heures 30.

**Affichage du compte-rendu le lundi 19 mars 2012**

**Vu le Maire,**

**M. André Blanchard**